

***COMMUNE DE CHASSAL - MOLINGES***

***COMPTE RENDU***

***RÉUNION ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021***

***SALLE DE LA MAIRIE DE MOLINGES***

----------------------

**La réunion du Conseil municipal se déroulera dans la salle du conseil de la Mairie et à huis clos –**

***PRESENTS*** : BARONI JJ - EYSSAUTIER C. - MORA C. - DUIVON M. - CORNU D -DELACROIX JL - VIALARD E.

Mmes BERLUCCHI A. - PORCHEREL M - MEYNIER CL - LAHU N - BEGUET V - ROUSSIER S

**Excusés** : Mmes BESSE M / LEBOSSÉ S / GUYENOT J / M. BOURGEAT G - CHAPOTOT PH

**Pouvoirs** de Mme BESSE M. à M. DEMARCHI JF / de M. CHAPOTOT Ph. à M. DELACROIX JL. / de M. BOURGEAT G. à M. MORA CL. / Mme LEBOSSÉ à Mme BEGUET V. / Mme GUYENOT J. à M. DEMARCHI JF.

**Secrétaire de séance** :

La convocation pour la séance 12 Juillet 2021 a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de Chassal et de Molinges en date du 6 juillet 2021.

Monsieur le Maire annonce que la réunion est à huis clos.

Le Maire fait l’appel des membres du conseil.

Absents : Mmes BESSE M / LEBOSSÉ S / GUYENOT J / M. BOURGEAT G - CHAPOTOT PH

Et annonce les pouvoirs

**POUVOIRS**

Mme BESSE M. à M. DEMARCHI JF / de M. CHAPOTOT Ph. à M. DELACROIX JL. / de M. BOURGEAT G. à M. MORA CL. / Mme LEBOSSÉ à Mme BEGUET / Mme GUYENOT J. à M. DEMARCHI JF.

Le Maire demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de la séance, Mme Monique PORCHEREL est candidate. Aucun autre membre n'étant candidat, le maire valide cette candidature.

Monsieur le maire demande aux conseillers s’ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion du 10 mai 2021 et s’ils ont des remarques à faire - Aucune remarque

Le conseil municipal, par 14 voix pour + 5 pouvoirs, vote les termes du compte-rendu du précédent conseil municipal.

**1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

**Maison BOURGEAT Fabien et Sarah**

Vu la demande de Maître Jean-Louis REVERCHON, notaire à Saint-Claude concernant la vente des parcelles situées à « la Chansure » et « 8 Rue de la Mairie » - Molinges - cadastrées A 1306, A 1308 et A 1313 à Molinges appartenant à Mr BOURGEAT Fabien et Mme AYEB Sarah au profit de Monsieur GUERIN Alain.

Considérant que ce terrain est soumis au droit de préemption Communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption sur la vente des biens Cadastrés A 1306, A 1308 et A 1313 à Molinges.

**Maison DOS SANTOS FEREIRA Manuel**

Vu la demande de Maître Jean-Louis REVERCHON, notaire à Saint-Claude concernant la vente des parcelles situées « au village » et « 3, montée de l’église » - Molinges - cadastrées A 883, A 884 à Molinges appartenant à Mr et Mme DOS SANTOS FERREIRA Manuel au profit de Monsieur SVRZEVIC Mathieu.

Considérant que ce terrain est soumis au droit de préemption Communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption sur la vente des biens Cadastrés A 883 A 884 à Molinges.

**Maison VERLEY Harold**

Vu la demande de Maître Agnès BUSCOZ, notaire à Saint-Claude concernant la vente des parcelles situées « 29 route de Marignat » et à « la fin du marché » à CHASSAL - cadastrées D 153, D 159, D 160, D 81 et D 83 à CHASSAL appartenant à Mr VERLEYE Harold et Mme PIAZZOLA Fanny au profit de Monsieur LAGHA Farid.

Considérant que ce terrain est soumis au droit de préemption Communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption sur la vente des biens Cadastrés D 153, D 159, D 160, D 81 et D 83 à CHASSAL car Monsieur LAGHA Farid, par courrier du 24 juin 2021 s’est engagé à rétrocéder à la Commune les parcelles D81, D83 et D153 pour un montant de 4 910 euros.

**Terrains ZI Chambouille**

Vu la demande de Maître Benoit DOUGE, notaire à BESANCON concernant la vente des parcelles situées à « la côte des Faviers » à Molinges - cadastrées B 594 et B 639 à Molinges appartenant à la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude au profit de la SCI Jean et Delphine AMARO.

Considérant que ce terrain est soumis au droit de préemption Communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption sur la vente des biens Cadastrés B 594 et B 639 à Molinges.

**ACHAT DE TERRAINS A M. LAGHA Farid**

La commune de Chassal-Molinges souhaite acquérir des parcelles de terrains sur le territoire de la commune de Chassal afin de créer une réserve foncière.

Ces terrains, ci-dessous, nommés, appartiennent à Monsieur LAGHA Farid.

* N° 113 D 83 « A la fin du marché » d’une superficie de 1074 m2
* N° 113 D 81 « A la fin du marché » d’une superficie de 1071 m2
* N° 113 D 153 « Au village de Marignat » d’une superficie de 310 m2

La commune se rendrait acquéreur de ces parcelles au prix de 2.00 € le m2, soit un total de 4 910.00 €. Les frais afférents à ce dossier seront à la charge de la commune.

Par courrier, en date du 24 juin 2021, Monsieur LAGHA Farid s’engage à vendre à la commune ces parcelles de terrains et accepte le prix de 4 910.00 €

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents plus 5 pouvoirs,

* Accepte l’acquisition de ces parcelles de terrains
* Autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

**VALORISATION DE CERTIFICATS D’ECONOMIE D’ENERGIE (CEE)**

Monsieur le Maire,

**EXPLIQUE** que certains travaux de bâtiments relatifs à l’efficacité énergétique peuvent donner lieu à la délivrance de certificats d’économie d’énergie (CEE).

**PRECISE** que le SIDEC peut intervenir pour la valorisation des actions éligibles aux CEE de toute collectivité membre du syndicat, et que les éventuelles ressources perçues par le SIDEC grâce à la valorisation ultérieure de ces certificats seront réparties entre la collectivité et le SIDEC suivant les termes de la convention jointe et de la façon suivante :

* 40% pour le syndicat
* 60 % pour la collectivité.

**PROPOSE** de délibérer en vue de transférer au SIDEC les actions éligibles au dispositif des Certificats d’Économie d’Energie en vue de leur valorisation par celui-ci.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

* APPROUVE le transfert des actions éligibles aux CEE au SIDEC dans les conditions de la convention ci-jointe
* PREND NOTE de la répartition de la valorisation suivante :

40% pour le SIDEC,

60 % en retour pour la collectivité

* AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention ci-jointe afférente au transfert des actions éligibles aux CEE au SIDEC et tous les documents relatifs aux CEE.

**2 – CLASSE NUMERIQUE –**

Le dossier de demande de subvention a été accepté

Équipement :

10 tablettes

3 ordinateurs

1 station d’accueil

2 devis ont été demandés : Rex Rotary, pour un montant de 7 271 € HT et XEFI pour un montant de 6 500 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents retient le devis de la Sté XEFI, et autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

**DOSSIER – REMANAGEMENT DU CIMETIERE – AVENANT N° 1 – MAITRISE D’OUVRAGE**

**Le Conseil Municipal**,

Vu le contrat d’assistance à maîtrise d’ouvrage passé entre la commune et le SIDEC en date du 13 novembre 2020

Vu le projet d’avenant n° 1 proposé par le SIDEC pour des prestations supplémentaires demandées par la commune dont le coût est estimé à 5 867.00 € HT et portant ainsi le montant total du contrat à 9 305.75 € HT

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l’unanimité des membres présents,**

|  |  |
| --- | --- |
| * Donne son accord sur l'avenant proposé, * Autorise Monsieur Le Maire à signer cet avenant au contrat d’assistance à maîtrise d’ouvrage correspondant. * S'engage à assurer le financement de cette opération. |  |

**FETE COMMUNALE**

La fête communale se déroulera à Chassal, les 24 – 25 et 26 Juillet 2021 – Place ADAMAS

Feux d’artifice le Samedi soir

Paëlla

Poulets le Lundi midi par les chasseurs

Cors de chasse + casse-croûte

Procession à la Madone –

Voir d’ici là, les informations concernant les mesures sanitaires émises par le Gouvernement et par la Préfecture.

**AVIS** : Vu les dernières mesures sanitaires annoncées, la fête de Chassal-Molinges est annulée.

**CREATION D’UNE VOIE DOUCE**

La commune de Chassal-Molinges souhaite créer sur le territoire communale une voie douce, cyclable, pédestre…. Allant de Sous-Brive jusqu’à Chambouille, soit environ 5,1 Km, cette voie douce sera réalisée en lieu et place de la voie ferrée actuelle, qui n’est plus exploitée.

Cet équipement permettra :

* D’organiser des déplacements doux sur le territoire communal, qu’ils soient professionnels ou de loisir
* De sécuriser, d’entretenir des espaces et des ouvrages existants faisant partie de notre patrimoine.
* Permettra aussi d’assurer une continuité avec la commune de Lavans-Lès-Saint-Claude au Nord et avec Vaux-les-Saint-Claude et l’Ain au Sud-Ouest

Cette réflexion, qui cherche à créer un lien entre les deux communes historiques qui ont fusionné en 2019, améliorera la qualité de vie des habitants de la commune de Chassal-Molinges, en facilitant les déplacements au sein de la commune.

Outre les déplacements à l’intérieur du village, dans le cadre d’un projet plus ambitieux, cette voie peut représenter un intérêt économique et touristique. Chassal-Molinges pouvant devenir un accès ou un point de départ à des circuits, facilement accessibles à des familles, allant au-delà de nos limites communales.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, autorise le Maire à prendre contact avec :

* Réseaux ferrés France
* La Région Bourgogne Franche Comté
* Le Conseil Départemental du Jura
* La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
* À informer les communes voisines de notre projet de création d’une voie douce, à rechercher toutes les autorisations nécessaires, et à rechercher une assistante à la maitrise d’ouvrage pour définir le cahier des charges.

**QUESTIONS DIVERSES**

Jean-François DEMARCHI → Le dossier concernant l’éclairage public a été transmis au SIDEC

Valérie BEGUET → Où en est-on de la Route de Marignat ?

Jean-François DEMARCHI → Prendre un arrêté pour changer le nom de la Rte de Marignat à MOLINGES – et mettre en place la Route des Radeliers.

Voir le coût pour les administrées

Faire un courrier à tous les riverains, à la Poste, pour les avertir

Christophe EYSSAUITER → Sur la commune de Villard St Sauveur, il existe des panneaux de limitation de vitesse lumineux – Voir avec la commune pour connaître le coût et les références de ces panneaux.

Les feux dits « pédagogiques » sont autorisés.

Jean-François DEMARCHI → Un problème de stationnement a été signalé par la famille ROUX au 10 Route de Lyon. Depuis la reprise de l’activité de bar-restaurant, les véhicules sont garés un peu n’importe comment, et gène la sortie des véhicules de la famille ROUX. Céline ROUX, est infirmière et pompiers, et doit pouvoir sortir de chez elle rapidement.

Voir pour un marquage au sol – 1 à 2 places – et déplacer la place « handicapé »

Claire MEYNIER → Le chalet dans la cour de l’école de Chassal ?

2 propositions :

* Enclos avec du grillage assez haut en continuité du préau
* 1 garage préfabriqué ou composite mais avec une dalle au sol.

Jean-François DEMARCHI → on fait chiffrer une dalle au sol

Nathalie MONNET remercie la commune pour la mise à disposition de la salle des fêtes pendant les travaux de rénovation de son salon de coiffure.

Éric VIALARD → Panneau « Sens Interdit « A Fontaine Benoit » ?

A voir s’il nous reste un panneau, sinon le commander.

Fermeture de la Mairie

Du 2 août 2021 au matin au 16 août 2021 inclus.

Prochain conseil municipal - LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021 À 19 H 00